



Rodolphe Cayzac

Commissaire aux Comptes

DISTRICT DE L'HERAULT DE FOOTBALL

ZAC Pierre vives - Esplanade de l'égalité

CS 27407

34184 MONTPELLIER CEDEX 4

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos au 30 juin 2020



District de l'Hérault de Football
ZAC Pierrevives – Esplanade de
l'Égalité
CS 27407
34184 MONTPELLIER Cedex 4

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de l'association DISTRICT DE L'HERAULT DE FOOTBALL, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Montferrier sur Lez,
Le 28 octobre 2019

Rodolphe CAYZAC
Commissaire aux comptes